



Cercle Généalogique de Langley Épinal

39 rue de la mairie 8830 LANGLEY Tél. 03 29 67 45 56

Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e)

Le groupe des permanences est prêt pour vous accueillir en 2024

- a. à Langley
- b. à Épinal
- c. à Remiremont

Nous éditons un bulletin de liaison « Qu'on se le dise » tous les deux mois et une revue annuelle « Des racines aux branches ». Ils sont distribués gratuitement à tous nos adhérents.

Nous aurons plaisir à vous retrouver lors de notre porte ouverte, du pique-nique et des sorties à la découverte de notre région.

Merci de remplir les bulletins 2023 et 2024.

- **Règlement par chèque ou espèces:**
Libellez votre règlement à l'ordre de : CGLE.

(Votre chèque sera encaissé courant janvier 2024)

Pour rappel :

CGLE : Cercle généalogique Langley-Épinal.

Il est affilié aux fédérations suivantes :

- FCGV : fédération des cercles généalogiques vosgiens
- UCGL : union des cercles généalogiques lorrains

La présidente et tout le conseil d'administration vous remercient.

La présidente, Simone Remy-CHAPLAIN



Bulletin d'adhésion 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse courriel* :

Tel :

N° adhérent :

Je suis un(e) nouvel(le) adhérent(e)

Je souhaite également recevoir la revue trimestrielle « Généalogie Lorraine** 23€»

Tarif 2023 :

- | | |
|---|-----|
| • Adhésion (UCGL 22€*** et Cercle 20€) | 42€ |
| • Adhésion + abonnement « Généalogie Lorraine » (42€+23€) ... | 65€ |
| • Adhésion couple (20€ +22€ +22€) | 64€ |
| • Adhésion couple + abonnement « Généalogie Lorraine » (64€ +23€) | 87€ |

Moyen de règlement choisi :

Chèque bancaire de € à l'ordre de CGLE

Espèces €

Date : Signature :

* Votre adresse courriel ne sera utilisée que par votre cercle et l'UCGL et ne sera communiquée à un autre adhérent qu'après votre accord. Vous pouvez exercer votre droit de rectification ou d'opposition en vous adressant par écrit à votre cercle.

** Il n'est pas possible de s'abonner à la revue sans être adhérent.

*** Votés en AG. Seuls 5 € sont destinés à l'UCGL, le reste est versé aux cercles départementaux, régionaux, et locaux.